



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lapins

Question écrite n° 32735

## Texte de la question

La filière cunicole régionale se trouve actuellement plongée dans une crise sans précédent. En plus de devoir faire face à l'entérocologie, maladie dont l'origine reste à ce jour inconnue, les éleveurs de lapins sont confrontés depuis quelques semaines à des cours dramatiquement bas. Le prix actuel de 8 francs le kilo vif, soutenu par les abattoirs en dépit d'une cotation nationale à 7,17 francs ne permet pas à l'éleveur de couvrir ses frais de production. A cette double crise, sanitaire et économique, vient maintenant s'ajouter un surcoût imposé aux abattoirs par les équarisseurs. Invoquant un cahier des charges des fabricants d'aliment pour le traitement des déchets d'abattages (peaux, viscères), les équarisseurs ont en effet décidé une hausse du ramassage de 150 francs à 600 francs la tonne. Cette hausse, répercutée sur le prix du lapin, devrait passer la part de l'équarissage de 20 centimes à 70 centimes par lapin. M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche s'il entend prendre des mesures efficaces pour soutenir les éleveurs de lapins déjà durement touchés par la crise.

## Texte de la réponse

La filière cunicole traverse une crise du fait de la forte baisse des cours enregistrée depuis le début de l'année, de la persistance de l'entérocologie dans les élevages et des difficultés actuellement rencontrées par les abattoirs pour l'enlèvement des coproduits d'abattage. Depuis le début de l'année 1999, on observe une reprise de la production (29 700 tonnes pour les six premiers mois, soit une augmentation de 5,4 % par rapport à l'année précédente). Mais le redémarrage de la production associé à une stagnation de la consommation a entraîné une forte baisse des cours (9,49 francs par kg pour les neufs premiers mois de cette année, soit une diminution moyenne de 11 % par rapport à l'année précédente). L'entérocologie n'épargnant plus aucune région, l'aide aux élevages récemment touchés par la maladie mise en place en 1998 a été poursuivie en 1999. Les travaux de recherche engagés depuis l'identification de la maladie n'ont pas encore permis d'isoler l'agent pathogène. Ces recherches se poursuivent sous l'égide de l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI). Parallèlement, le soutien aux programmes de recherche sera renforcé sur les moyens de lutte alternatifs contre cette maladie. A cela s'ajoutent les questions liées à l'élimination des coproduits de l'abattage de lapins (peaux et viscères principalement). Ces coproduits sont actuellement collectés par les sociétés d'équarissage, en vue de leur destruction contre paiement. La filière est, certes, confrontée à certaines spécificités liées à la nature même des coproduits de l'abattage des lapins. Néanmoins, les difficultés rencontrées par les abatteurs de lapins ne sauraient trouver d'issue favorable et surtout durable en dehors du règlement général de l'écoulement des coproduits d'abattage et des farines animales. Le ministère de l'agriculture et de la pêche conviera prochainement les représentants professionnels de la filière cunicole, ainsi que toutes les parties intéressées, dont les fabricants d'aliments et les équarisseurs, à débattre des remèdes à la crise que traverse actuellement la filière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription** : Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 32735

**Rubrique** : Élevage

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 12 juillet 1999, page 4213

**Réponse publiée le** : 29 novembre 1999, page 6813